



LE CHASSEUR ARDENNAIS

ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

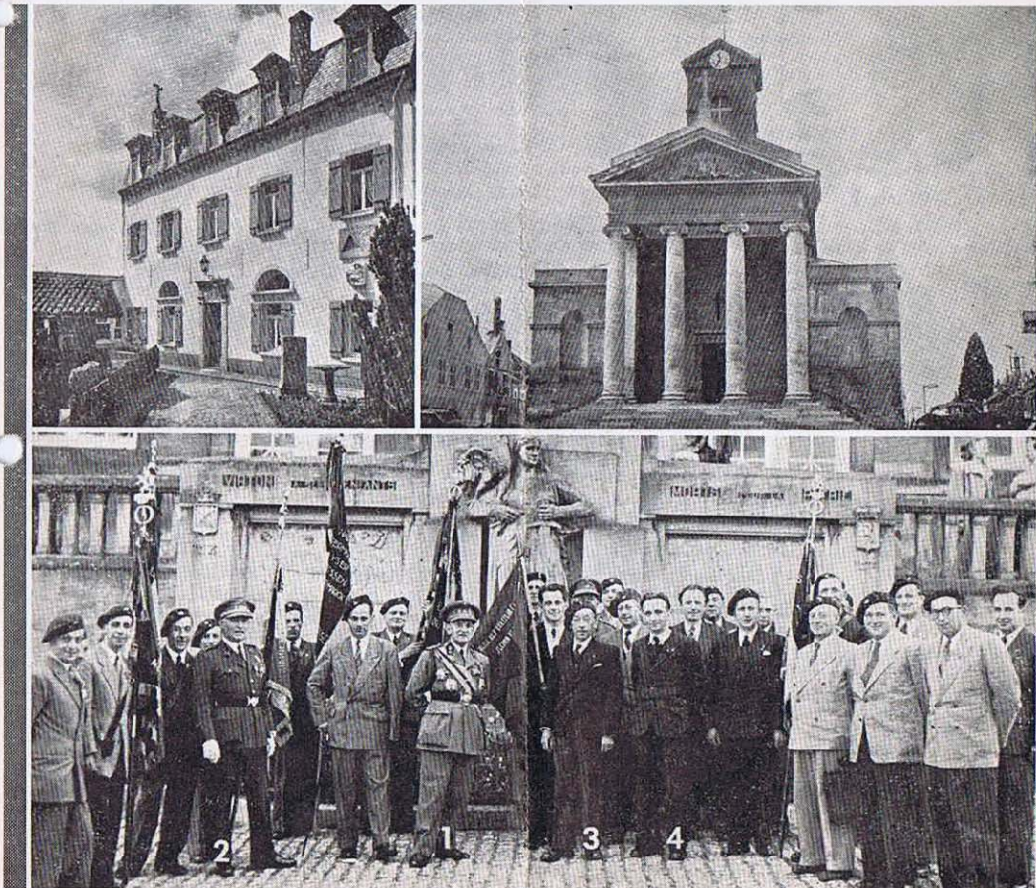
REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE :
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél :
25 04 76

C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie :
20 F les quatre numéros

RASSEMBLEMENT A VIRTON, LE 24 AVRIL pour l'assemblée générale de la Fraternelle



En haut, à gauche, le Musée gaumais et, à droite, l'église de Virton. En bas, photo-souvenir de notre assemblée générale à Virton en 1951. On y reconnaît, notamment, le lieutenant général Descamps (1), le colonel Mathen (2), le président de la section de Virton à cette époque, le major Faber (3) et l'actuel président, le commandant Autphenne (4).

ARLON

Président :
Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063/213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
64, rue des Hétras, Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
Bastogne

Secrétaire :
MAUS de ROLLEY
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
168, rue de Neufchâteau, Bastogne

BERTRIX

Président :
Paul GRUSELIN
17, rue de Biézy, Bertrix

Secrétaire :
L. BODY
Rue de la Gare, Bertrix

BRABANT

Président :
Henri ALLARD
33, rue Van Lint, Bruxelles 7

Secrétaire :
Albert GUSTIN
80B, av. de la Brabançonne,
Bruxelles 4
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
135, rue Franklin, Bruxelles 4

Sous-section de Molenbeek
Président :
Prosper SEVENANTS
51, rue Delaunoy, Bruxelles 8

Secrétaire :
H. RAMPELBERG
48, rue des Glands, Bruxelles 19

Trésorier :
J. HUYBRECHT
10, rue George dit Marchal
Bruxelles 8

EREZEE

Président :
Fernand BOUCHE,
docteur en médecine
Erezée

Secrétaire :
J. BAUDOIN
53, route de Bourdon,
Marche-en-Famenne
Tél. 084/316.19

ETALLE

Président :
Gaston EPPE, professeur
Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. 063/421.87

Trésorier :
R. CLAUSSE
Chantemelle

FLORENVILLE

Président :
R. FRANCOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061/310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

N.B. : Nous prions les intéressés de vouloir bien nous communiquer régulièrement les indications de nature à compléter ou modifier la liste ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT NATIONAL :
Albert HUBERT
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18.
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX :
Jean DIDIER, Juge de paix,
47, rue de Marclie, Bastogne.
Tél. 062/214.34

Robert LEFAGE
Vance (Etalle)

René PIEBCEUF
53, rue des Rhieux,
Jemeppe-sur-Meuse

Henri ALLARD
33, rue Van Lint, Bruxelles 7
Tél. 21.42.10

SECRETARE NATIONAL :
Victor ROBERT
26, rue des Etangs,
Linkebach-Bruxelles
Tél. 58.26.08

TRESORIER NATIONAL :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon
Tél. 063/229.51
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

ADMINISTRATEURS :
*Administrateur
et rédacteur du bulletin :*
Lieut.-Colonel Albert RENSON
38, avenue Emile Bossaert,
Bruxelles 8
Tél. 25.04.76
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

*Administrateur
à l'UFAC 1940-1945 :*
Colonel SEM hon. Jean BORGNIET
121, avenue du Kouter, Bruxelles 16
Tél. 72.54.87

Administrateur-Conseiller :
Capitaine-Commandant e.r.
Louis HELMBACKER
96, rue de Haerne, Bruxelles 4
Tél. 48.60.50

Délégués des sections :
Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063/213.70

Emile DEJAIVE
45, rue Quoesimodes, Amay

Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

Léon CRISART
39, rue de la Buanderie, Bruxelles 1
Tél. 12.08.49

MEMBRE DE LA FRATERNELLE ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

MEMBRE EFFECTIF.
Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :
1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch.A., la Cie d'intendance des Ch.A., le 20 A, la Cie des canons de 47 de la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV 12 A.

MEMBRE HONORAIRE.

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais formé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessure contractée en service, ou encore de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

MEMBRE D'HONNEUR.
Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT.
Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR.
Toute personne qui ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 50.— F minimum.

HOUFFALIZE

Président :
Joseph ANDRE
Brisy (Cherain)
Tél. 080/173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
Ville Basse, 28
Houffalize
Tél. 080/280.54 — C.C.P. 7621.37

HUY

Président :
E. ANSELMÉ
104, rue Ste-Yvette, Huy

Secrétaire :
A. DESSAMBRE
4, rue Victor Martin, Anheit

LIEGE

Président :
René PIEBCEUF
53, rue des Rhieux,
Jemeppe-sur-Meuse

Secrétaire - Trésorier :
Paul DUROU
57, boulevard d'Avroy, Liège

MARCHE-EN-FAMENNE

Président :
X.

Secrétaire - Trésorier :
A. BAUDUIN
11, rue de la Plovinetta
Marche-en-Famenne

NAMUR

Président :
G. BOCCA
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :
G. GILSOUL
60, rue de Bruxelles, Namur

NEUFCHATEAU

Président :
Albert BALBEUR
Léglise
Tél. 063/432.28

Secrétaire - Trésorier :
François HANNICK
Neufchâteau
Tél. 061/271.28

VERVIERS

Président :
LEROY, docteur en médecine
Rue des Martyrs, Verviers

Secrétaire :
P. OSTER
Tranival, Polleur

Trésorier :
E. DOHOEGNE
81, av. Jardin-Ecole, Discin

VIELSALM

Président :
Roscius CATIN, professeur
8, rue des Combattants, Vielsalm
Tél. 080/164.77

Secrétaire :
Georges SCHMITZ
Grands-Champs, Vielsalm

Trésorier :
Emile GOOSE
10, avenue de la Salm, Vielsalm
Tél. 080/167.45

VIRTON

Président :
René AUPHENNE
24, Champi, Dampicourt
Tél. 063/577.18

Secrétaire - Trésorier :
Paul TALBOT
114, rue du 113^e R.I.F., Signeux

Communications du Président

Physionomie nouvelle

Notre bulletin, qui complera vingt ans d'existence en décembre prochain, a fait peu neuve. Sa présentation a été rajeunie, modernisée, le format agrandi, et nous espérons pouvoir l'améliorer progressivement.

Ce qui est mieux encore : nous avons maintenant l'assurance de pouvoir garantir une parution trimestrielle, c'est-à-dire à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Nous répondons ainsi à un souhait, maintes fois exprimé, de voir paraître régulièrement l'organe de contact entre les dirigeants de la Fraternelle et ses membres. Nous espérons, de cette manière, contribuer au renforcement des liens, et que cette rénovation du bulletin sera le point de départ de l'impulsion nouvelle que nous appelons de tous nos vœux.

Nous n'avons pu résoudre sans peine les problèmes posés. Aussi, nous désirons exprimer ici notre vive gratitude à tous ceux qui nous ont apporté leur concours généreux et désintéressé. Nous voulons citer l'Imprimerie et Publicité du Marais, et particulièrement son administrateur-délégué M. Marcel Van Massenhove, M. Raymond Huysmans, gérant de la Photographie du Centre et de la Photographie Tallon, M. Honorez, chef du service technique, et M. Rensonnet, chef dessinateur, et l'Office belge du Commerce extérieur.

Il nous plaît aussi de rappeler le dévouement exemplaire dont n'a cessé de faire preuve à la Fraternelle, et tout particulièrement à son périodique, le Colonel Albert Renson qui, depuis tant d'années, assume la responsabilité de l'administration et de la rédaction du bulletin.

Notre dernière année sociale s'est clôturée le 31 octobre 1965. Le bilan en sera dressé lors de notre très prochaine assemblée générale ; il sera aussi complet que le permettront les informations recueillies par le Conseil d'administration.

Disons dès maintenant que si le nombre de nos membres a quelque peu progressé, nous n'avons pas encore franchi le fameux cap des trois mille membres cotisants, frôlé à plusieurs reprises depuis la création de la Fraternelle, mais qui continue de nous défier.

Sera-ce pour cette année ? Oui, si tout le monde veut faire un petit effort. On a dit parfois qu'il serait tellement aisé à tout membre Chasseur Ardennais d'amener un membre de plus à la Fraternelle, et nos effectifs s'en trouveraient automatiquement doublés. Nous savons bien que dans certaines sections particulièrement dynamiques, on a pratiquement fait le plein des inscriptions ; seuls nous échappent les pantouflards, les égoïstes et... ceux qui attendent d'avoir besoin d'un service pour se faire membres (et bien souvent, pour une seule année). Ceux-là peuvent demeurer à l'écart : nous n'avons pas besoin d'eux.

Ce qui est le plus regrettable, c'est que de larges zones de recrutement Chasseurs Ardennais demeurent dépourvues de sections ou de sous-sections ; il s'agit principalement, rappelons-le, des régions de Barvaux-Bomal-Durbuy, Bouillon, Gedinne, Paliseul, St-Hubert et Wellin. Qui nous aidera à dénicher les dévoués camarades susceptibles d'entreprendre la création de sections dans toutes ces zones ?

Nous croyons fort intéressant de reproduire l'extrait ci-après d'un article publié dernièrement dans le « Journal de Genève » et qui était intitulé « Les anciens combattants peuvent être les piliers de l'Europe de demain ».

Quelle que soit leur patrie, les anciens combattants ont en commun des traits de caractère qui ne leur attirent pas toujours la sympathie qu'ils méritent.

Il serait injuste et de mauvais goût de généraliser, de prendre à partie des hommes dont la plupart se sont bravement conduits et qui, dans le camp qu'ils ont servi, défendirent la terre qui les a vu naître. Cependant, les associations qui, dans tous les pays, les rassemblent ont eu trop tendance quelquefois à émettre des revendications, à étaler leurs mérites ou leurs titres militaires, à considérer que la chance d'avoir échappé au péril leur conférerait des droits, faisant d'eux, en quelque sorte, une classe privilégiée. Cela est vrai jusqu'à un certain point, mais ainsi que je l'ai entendu dire de la bouche du général de Lattre : « Leur plus grand privilège est d'être des survivants ». Et le général ajoutait, avec une émotion contenue : « Ce sont les meilleurs qui ne sont plus ».

Pour la deuxième fois depuis la création de la Fraternelle, nous tiendrons, le 24 avril prochain, notre assemblée générale dans la capitale de la Gaume. La première — qui s'en souvient ? — y eut lieu le 6 mai 1951 ; elle fut l'occasion de belles manifestations, au cours desquelles notre Lieutenant Général Descamps ramit le nouveau drapeau de la section de Virton à son président d'alors, le Major Faber, aujourd'hui décédé.

Nous retournerons à Virton le 24 avril prochain, et nous pourrions constater que la section lancée en 1951 est demeurée fort dynamique sous la direction de son actuel président, le Commandant Auphenne, et de son secrétaire-trésorier, Paul Talbot.

L'assemblée générale est, chaque année, l'occasion, pour les anciens Chasseurs Ardennais de tous les coins du pays, de se retrouver, en principe au siège d'une section régionale. Ils font ainsi le point des activités de la Fraternelle et de ses problèmes ; ils apportent leurs encouragements aux dirigeants de la section organisatrice, laquelle reçoit généralement une impulsion nouvelle de ce fait ; surtout, ils affirment leur fierté d'avoir appartenu aux unités de bérêts verts et leur volonté de maintenir et renforcer leur camaraderie.

Espérons que nous serons nombreux, cette année encore, en dépit de la longueur du déplacement pour certains, et que notamment TOUTES nos sections seront représentées avec leur drapeau, et tout le monde en bérêt vert.

Mot d'ordre pour terminer donc :
TOUS A VIRTON LE DIMANCHE 24 AVRIL A 9 H 45

Albert HUBERT,
Président national.

Hommage à la Reine combattante

Comme tous les bons Belges, les Chasseurs Ardennais ont été profondément affligés de la mort de la reine Elisabeth qui incarnait si parfaitement tout ce que le peuple attend de l'institution monarchique, plus nécessaire que jamais à l'unité et à la survivance de ce pays

Venue chez nous avec le siècle, elle participa intimement, durant quelque soixante-cinq ans, à notre vie nationale, à forger son histoire même. Cependant si frêle, si menue, elle eut une vie exécrablement longue, étonnante par son intensité et sa diversité, mais aussi jalonnée d'épreuves où elle sut toujours faire face avec un courage indomptable, en « combattante » qu'elle ne cessa jamais d'être. On a rappelé le déchément, pour elle, de l'agression de 1914 et de son recommencement en 1940. Lors de chacun de ces conflits, elle refusa obstinément de quitter le sol national, demeurant aux côtés de son mari, le roi Albert, d'abord, de son fils, le roi Léopold, ensuite, lequel agit toujours en digne continuateur de son père.

Avant tout, elle fut la Reine combattante, la Reine des combattants, l'impavide visiteuse des tranchées de l'Yser, la Reine infirmière de La Panne, la Reine des cantonnements en 1939-1940, et à nouveau la Reine des hôpitaux où elle fut la providence des blessés. Personnellement, nous avons eu le privilège de la voir, à deux reprises, dans les hôpitaux où nous étions soigné. Il n'est pas surprenant que sa maternelle sollicitude lui ait valu un culte d'une ferveur inouïe de la part des anciens des deux guerres.

Vouée à un destin extraordinaire, toute sa vie fut une leçon de courage et d'énergie, à laquelle elle sut imprimer toujours son style personnel. Rayonnante de joie de vivre, toujours souriante et les bras chargés de fleurs, elle était tout à la fois intelligente, héroïque, volontaire, indépendante, infatigable voyageuse, audacieuse, ardente, protectrice des arts et artiste éminente, soutien des causes les plus inattendues et... toujours en avance sur son temps.

On a tant écrit à son sujet que nous croyons ne pouvoir mieux clôturer cet article qu'en reproduisant quelques extraits significatifs du florilège constitué par les multiples hommages rendus à la Reine qui vient de nous quitter.

— Une âme frémissante a rejoint l'infini. Gloire à ses audaces et respect à sa mémoire. (Carlo Bonnes)

— Une grande dame aux mains de lumière... (Le Figaro)

— Il y avait en elle un éclectisme prodigieux, une curiosité insatiable, une soif de connaissance incoercible, à tel point qu'on avait l'impression que sa silhouette chétive avait absorbé, par une opération magique, toute la galerie de ses ancêtres mécènes, mélomanes, scientifiques, etc. (L'Aurore)

— C'est un être exceptionnel qui disparaît, l'une des femmes les plus extraordinaires que l'Europe ait jamais rencontrées, artiste, savante, vagabonde, et surtout femme de cœur. Avec elle, les Belges ont perdu la plus typique de leurs compatriotes, à la fois la plus anti-conformiste et la plus tendre. (Le Monde)

— Sa vie fut de dévouement aux autres; une vie de courage et d'endurance dans les périodes de grand danger, d'intérêt avide pour toutes les formes de vie et de pensée. Pleine de grâce, de charme, de caractère; indépendante dans la pensée comme dans l'action, elle fut la moins conformiste des Belges. (The Times)

— La reine Elisabeth de Belgique était, pour nous, l'image vivante d'un passé chargé de gloire et de souffrance, mais elle était aussi, par son étonnante jeunesse d'âme, une invitation permanente à nous ouvrir ce que le monde de demain nous offrira de meilleur. (Cardinal Suenens)

— Pour deux générations, celles des deux guerres, la reine Elisabeth a réussi à incarner la résistance nationale, tandis que son action sociale et humanitaire lui a forgé une place à part, bien à elle, dans le cœur de nos compatriotes. (Le Peuple)

— Elle représentait un haut-mécénat sans arrogance, mais elle pénétrait chaque couche de la société au moment où sa sollicitude semblait la plus naturelle. (La Wallonie)

— La Reine des poètes... Elle ne cessa de s'intéresser aux écrivains français. Richelieu leur avait dit jadis « Soyez de l'Etat »; elle leur disait « Soyez de mes amis ». Ils en étaient heureux et fiers. (André Maurois)

— ... Ne fut-elle pas, en somme, la dernière souveraine humaniste ? (Pourquoi Pas ?) A. H.

La Fraternelle et le décès de la Reine Elisabeth

Dès que fut connue la nouvelle du décès de la Reine Elisabeth, le président national adressa les deux télégrammes suivants.

Sa Majesté le Roi — Château de Laeken.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais prend une part attristée à la douleur du Roi et de la Famille Royale. Elle se souvient particulièrement de l'éminente sollicitude de la Reine Elisabeth pour les combattants, les invalides et les prisonniers.

Albert HUBERT, président national.

Sa Majesté le Roi Léopold — Domaine d'Argenteuil. La Fraternelle des Chasseurs Ardennais rend un hommage fervent et reconnaissant à l'éminente mémoire de Sa Majesté la Reine Elisabeth. Elle compatit à la douleur de son Commandant en chef et de la Famille Royale. Albert HUBERT, président national.

Les réponses suivantes ont été reçues.

Monsieur le Président,

Le Roi, le Roi Léopold et les Membres de la Famille Royale ont été très sensibles aux sentiments que votre association Leur a témoignés à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth.

J'ai été chargé de l'honneur de vous exprimer Leur gratitude émue, ainsi qu'à toutes les personnes dont vous vous êtes fait l'interprète.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Grand Maréchal de la Cour,

(s.) A. SCHÖLLER.

Monsieur le Président,

Sa Majesté le Roi Léopold a été très sensible au message de condoléances que vous Lui avez adressé au nom de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

J'ai l'honneur d'être chargé de vous exprimer les très sincères remerciements de Sa Majesté pour ce témoignage de sympathie.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire du Roi Léopold,

(s.) Colonel e.r. M. QUINET.

D'autre part, par faveur exceptionnelles, la Fraternelle a été autorisée à aller se recueillir, le lundi 29 novembre, devant la dépouille de la Reine, en dehors des heures prévues pour le défilé du public. La délégation conduite par le président national comprenait notamment les vice-présidents et le président du Brabant, M. ALLARD, les Colonels RENSON et BORGNET, le secrétaire national, M. ROBERT, les administrateurs, MM. HELM-BACKER, BOBSON et GRISART, et une quinzaine d'autres camarades.

Enfin, outre le drapeau national que portait, comme toujours, notre camarade THEBERATH, les sections d'Arlon, de Bastogne, du Brabant, d'Etalle, de Vielsalm et de Virton ont envoyé une délégation avec drapeau aux funérailles nationales.

Le 10^e Régiment de Ligne, notre ancêtre

Le 10^e Régiment de Ligne est créé par un arrêté du Gouvernement provisoire en date du 16 octobre 1830 sous le nom de 2^e Régiment de Namur; sa dénomination 10^e de Ligne date du 23 novembre 1830.

La plupart de ses officiers, gradés et soldats avaient servi dans la 18^e Afdeling de l'Armée des Pays-Bas; un Bataillon de cette 18^e Afdeling, organisée le 1^{er} octobre 1829, était en garnison à Charleroi.

Le 10^e Régiment de Ligne est stationné à Hasselt et fait partie de l'Armée de la Meuse; il participe à :

— l'investissement de Maestricht,

— la campagne des dix jours, et se distingue aux très vifs combats de Kermp et de Cortessem.

Le 22 décembre 1831, à Louvain, le 10^e Régiment de Ligne reçoit son drapeau des mains de S.M. le roi Léopold I^{er}.

En 1870, l'E.M. et quatre Bataillons font partie de l'Armée d'Observation, son cinquième bataillon relève de l'Armée d'Anvers.

En 1888, le Régiment tient garnison à Arlon.

Des officiers et gradés du Régiment participent à la Campagne du Mexique et à l'œuvre colonisatrice du Congo.

En 1914, l'Etat-Major, les 1^{er} et 2^e Bataillons sont à Namur.

La guerre 1914-1918

Dès le début de la guerre, le Régiment prend position près de Namur, entre le fort de Marcholette et la Meuse et y fait preuve de tenacité et d'héroïsme ainsi qu'en atteste sa première citation « NAMUR », notamment lors de l'attaque de Wartet le 22 août 1914 et de la défense du point

d'appui de Neufmoulin les 22 et 23 août.

Le Régiment se replie ensuite sur ordre, avec la 4 DA, jusqu'à Rouen et, de là, transporté à Zeebrugge via la Havre, il est dirigé aussitôt sur Anvers.

Le 12 septembre, il participe à la sortie du Camp retranché et occupe Wuynes-Merket.

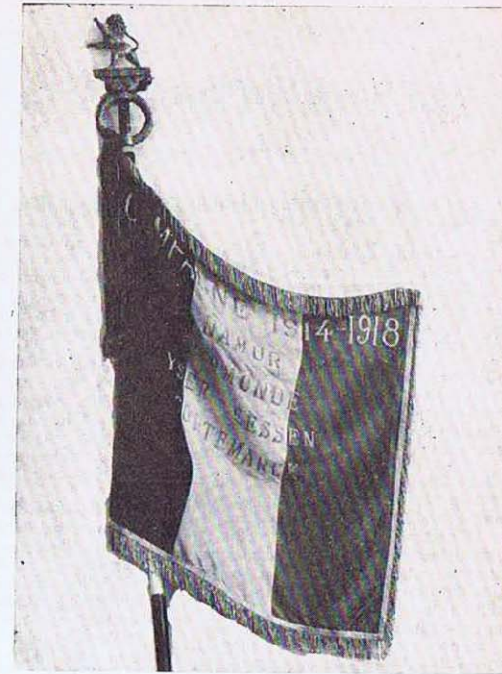
Les 26 et 27 septembre, il livre deux combats à « TERMONDE » — deuxième citation — et se retrouve bientôt sur l'« YSER » — sa troisième citation —, où il résiste vaillamment et brise les assauts romants de l'adversaire à Keyem, Beerst et Oudstuyvekenskerke, ainsi que sur le chemin de fer de Dixmude à Nieuport.

Puis, ce sont les quatre ans de tranchée...

En 1918, le Régiment participe à l'offensive libératrice placée à l'aile droite du dispositif belge, il franchit l'Yser et fonce vers Eessen qu'il conquiert, attaque par surprise sans préparation d'artillerie la Flandern Stellung, enlève Cortemarck et Thourout, bouscule l'ennemi retranché sur l'Ehrsbergbeek et atteint l'Escourt à Zwynaerde quand rententit le clairon de l'Armistice.

Pour commémorer les hauts faits d'armes accomplis et l'héroïsme déployé par ses troupes, le Régiment se voit décerner la citation « EESSEN » : en souvenir de sa belle conduite au cours des combats des 14, 15 et 16 octobre 1918, il reçoit sa cinquième citation « CORTEMARCK ».

Les 52 mois de guerre avaient coûté au glorieux 10^e de Ligne la vie de 1500 OFFICIERS, SOUS OFFICIERS, CAPORAUX ET LIGNARDS.



La drapeau du glorieux 10^e Régiment de Ligne, précurseur et exemple des unités de Chasseurs Ardennais.

La FOURRAGERE DE L'ORDRE DE LEOPOLD est le témoignage de leur sacrifice.

Après la guerre, le Régiment participe avec les troupes françaises à l'occupation de Francfort, puis coopère à l'occupation de la Ruhr.

Tel est le passé de gloire dont héritent les Chasseurs Ardennais.

— 0 —

C'est par arrêté royal du 10 mars 1933 qu'apparurent les Chasseurs Ardennais. En fait, l'arrêté royal conféraient au 10^e Régiment de Ligne le titre de Régiment de Chasseurs Ardennais.

Les unités du 10^e de Ligne sont réparties entre Arlon, Bastogne et Vielsalm et deviennent les 1^{er}, 2^e et 3^e Régiments de Chasseurs Ardennais.

En 1934, Sa Majesté le roi Léopold III confie aux nouvelles unités leurs drapeaux et leur dit :

« A vous d'en faire de glorieux emblèmes, car la gloire d'un drapeau est faite de la bravoure, de l'héroïsme et du sacrifice de ceux qui servent sous ses plis. »

Entre 1934 et 1940, les régiments, vivant aux marches du royaume, subissent un entraînement sévère.

De fin août 1939 au 10 mai 1940, ils assurent la garde de nombreuses destructions et postes d'alerte, outre la permanence aux armes sur la position; et durant les 8 mois de mobilisation, ils ne sont jamais relevés.

Mais c'est dans cette vie rude que s'est forgé, jour après jour, l'esprit des Ardennais, L'ESPRIT BERET VERT.

Colonel LALIERE.

N.D.L.R. :

Le colonel Lalière appartenait, en qualité de lieutenant, à la 10^e compagnie du 3 Ch. A. en 1940. Il commanda le 1^{er} bataillon Ch. A. de juin 1959 à juin 1961. C'est sous sa conduite que le 1^{er} Ch. A. s'acquitta brillamment, en 1960, des missions délicates qui lui furent confiées au Congo et en Ourundi (aujourd'hui Burundi).

Le colonel Lalière est présentement Chef du Service général de l'Encadrement au Ministère de la Défense Nationale.

LES DROITS DES COMBATTANTS 1940-1945

Un appel aux membres des comités des sections de la fraternelle.

1. — Depuis septembre 1963, nous avons publié dans le périodique « BELGIQUE D'ABORD » de l'UFAC 1940-1945 de nombreux articles concernant les droits matériels et matériels des combattants 1940-1945.

Dès le N° 116 de septembre 1963, le projet du Statut de reconnaissance nationale parut, ainsi qu'un train d'avantages matériels, accordés aux combattants de 1940-1945 répondant à certaines conditions.

Dans les numéros suivants, et notamment le 121 de décembre 1964, suite à l'arrêté royal du 28 août 1964 (« Moniteur » du 11 septembre N° 177) fut publié le texte intégral du « Statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires combattants de 1940-1945 ». Ce statut est applicable à tous les Chasseurs Ardennais qui accomplirent du service effectif entre le 10 mai 1940 et le 28 mai 1940. La Carte des états de services de guerre combattant 1940-1945 sert de brevet.

Nous avons également fait paraître les dispositions prises à l'égard des combattants 1940-1945 qui désirent, pour motif de santé, prendre leur pension d'employé ou d'ouvrier à 60 ans au lieu de 65 ans (N° 122).

Nous avons créé une rubrique spéciale dans « Belgique d'abord » intitulée au début, « les droits des combattants » et, ensuite, « Courrier avec nos membres ».

U.F.A.C. 1940-1945

SECRETARE PERMANENT

L'U.F.A.C. 1940-1945 cherche à recruter, pour entrer en service le 1er septembre 1966, un secrétaire permanent, bon bilingue, connaissant de préférence la dactylographie.

Candidatures à adresser, par lettre uniquement, au président national de l'U.F.A.C. 1940-1945, 65, rue de la Régence, Bruxelles 1. Joindre curriculum vitae rédigé dans les deux langues nationales, et faire connaître prétentions au point de vue rémunération. Préférence sera accordée à ancien combattant.

Depuis le début de 1965, nous avons reçu une centaine de lettres, dont certaines de nos camarades Chasseurs Ardennais et leur avons répondu lorsqu'ils ont bien voulu joindre un timbre pour la réponse.

Nous pensions, par ces articles, avoir répondu à un besoin d'information des combattants de 1940-1945.

Or, que constatons-nous ? Les articles publiés sont mal lus ou mal compris. Pourtant, nous les avons répétés sous diverses formes. Nous avons donné des adresses, en fait deux adresses importantes. Malgré cela, on nous demande encore ces adresses !!!

Ministère de la Défense Nationale, — Office central de la Matricule — Caserne Prince Albert — 24, rue des petits Carmes — Bruxelles, (extraits de la matricule-Carte des états de services de guerre — médaille commémorative — attributs sur ces médailles — toutes distinctions honorifiques ou médailles, telle celle du règne de SM le ROI ALBERT.)

— Ministère des Finances — Administration des Pensions — 136, rue Royale à Bruxelles pour les pensions, (d'ancienneté militaire — d'invalidité — pour les rentes de combattant ou de captivité, etc.).

2. — Nous nous adressons à nos camarades qui font partie des comités des sections; certes, il est bon d'organiser des manifestations patriotiques ou des bals, mais il faut aussi informer les membres de leurs droits.

Les articles paraissant dans « Belgique d'abord » au sujet des droits des combattants 1940-1945 devraient être commentés lors des réunions des sections et il est des questions inconnues ou qui doivent être élucidées, le président de la section ne doit pas hésiter à m'écrire.

Je suis à votre disposition; mais il faut que les questions soient précises et que tous les renseignements soient fournis (par ex. : âge pour les rentes — relation des services de guerre avec dates et unités.)

3. — On me demande si les résistants armés ou par la presse clandestine ont droit à la rente de combattant ? J'ai à plusieurs reprises répondu « NON » mais qu'un projet est chez le Ministre de la Défense Nationale et que ce dernier est favorable à prendre en considération les services prestés dans la résistance armée pour la rente du combattant. Il faut donc attendre l'arrêté royal.

Note du Président.

Nous remercions beaucoup le Colonel BEM Borgniet du dévouement et du dynamisme qu'il manifeste, tant à l'UFAC 1940-45 qu'à la CESAC, pour assurer la reconnaissance et la défense des droits des anciens combattants. Qu'il ne se décourage, ni ne s'étonne si ses efforts ne donnent pas tous les résultats qu'ils mériteraient. Il en est toujours ainsi. Combien de déconvenues, cependant, seraient évitées si chacun suivait plus attentivement les conseils désintéressés que leur prodiguent des spécialistes éprouvés ?

4. — Un mot du projet de loi de la « MEDAILLE DU MILITAIRE Combattant 1940-1945. »

Le projet admis à l'unanimité à la CESAC en novembre 1964 et transmis au Ministre de la Défense Nationale a été rejeté en 1965. Est-ce à dire que l'UFAC 1940-1945 abandonne ce projet ? LOIN DE LÀ. Avec nos camarades de la FNC, nous allons, à l'UFAC 1940-1945, établir un nouvel exposé des motifs, et le représenter à la CESAC dans les plus courts délais.

Nous rappelons que cette médaille doit être attribuée à tous les MILITAIRES qui ont accompli du service effectif entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 et qui sont bénéficiaires du statut de reconnaissance nationale accordé par l'Arrêté Royal du 28 août 1964 aux militaires anciens combattants 1940-1945.

Nous terminerons en donnant un dernier conseil. Conservez les numéros de « Belgique d'abord » il est impossible de fournir les numéros qui ont paru en 1964 et 1965; le dernier numéro est épuisé bien qu'on en ait tiré 500 exemplaires de plus que les effectifs.

Colonel BEM Hre

Jean BORGNIET,

administrateur de la Fraternelle
et de l'UFAC 1940-1945.

121, avenue du Kouter
Bruxelles 16

XXI^e assemblée générale de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais

VIRTON, DIMANCHE 24 AVRIL 1966

Convocation

Tous les membres sont cordialement invités à assister à la XXI^e assemblée générale ordinaire de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais qui se tiendra à Virton, le dimanche 24 avril 1966.

Programme de la journée

- 9 h 45 — Rassemblement des participants (en béret vert) place de l'Eglise.
- 10 h 00 — Messe solennelle avec sermon de circonstance.
- 11 h 00 — Dépôt de fleurs au monument aux morts.
- 11 h 10 — En la salle des conférences de l'hôtel de ville, séance de l'assemblée générale. Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 1965.
- 2) Introduction aux débats par le président national.
- 3) Rapport moral du secrétaire national.
- 4) Rapport du trésorier national.
- 5) Rapport des commissaires aux comptes.
- 6) Rapport de l'administrateur-directeur du bulletin.
- 7) Rapport sur les activités de l'UFAC 1940-1945 et de la CESAC par le Colonel BEM J. Borgniet, administrateur à l'UFAC.
- 8) Le comité de contact des associations patriotiques, par le président national.
- 9) Discussion des rapports — Vœux et propositions.
- 10) Approbation des comptes et décharge de gestion au Conseil d'administration.
- 11) Budget 1965-1966.
- 12) Modifications aux statuts.
- 13) Elections statutaires.
- 14) Remise de distinctions honorifiques dans les ordres nationaux et de médailles de reconnaissance de l'UFAC 1940-1945, ainsi que de diplômes d'honneur de porte-drapeau.
- 15) Divers.
- 16) Allocation de clôture par le président national.

13 h 30 — Déjeuner en l'hôtel du « Cheval Blanc ».

Montant de la participation, boissons et service compris : 150 F.
A verser avant le 20 avril au C.C.P. 2067.14 de R. Autphenne à Dampicourt.

Vers 17 h 30 — Brève cérémonie au monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange, pour ceux qui s'en retournent vers le nord.

Remarques

- 1. — Tous les membres de la Fraternelle peuvent assister aux assemblées générales. Toutefois, ont seuls voix délibérative les délégués de sections dûment mandatés. Chaque section dispose d'une voix par vingt-cinq membres effectifs, étant entendu que toute fraction supérieure au minimum de vingt-cinq donne droit à une voix.
- 2. — La liste des membres qui se sont vu octroyer des distinctions honorifiques et des médailles de reconnaissance de l'UFAC 1940-1945 a paru au précédent bulletin; ils sont tout spécialement invités à être présents à l'assemblée générale.
- 3. — Les camarades de la section de Virton convient aux cérémonies du 24 avril tous les Chasseurs Ardennais de la région, et notamment tous ceux qui ne sont pas encore membres de la Fraternelle. Les membres doivent s'efforcer de décider des camarades non-membres à les accompagner.



Nouvelles des nôtres

Vingt-cinq ans
de dévouement...

Un certain nombre de nos dirigeants se dévouent sans interruption, depuis plus de vingt-cinq ans, à une fonction importante au sein du Service Social du Chasseur Ardennais d'abord, de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ensuite. Nous mentionnerons tout particulièrement, en nous excusant par avance d'un oubli possible :

— d'abord, le Colonel Albert RENSON, notre vaillant artilleur qui fut un des plus actifs dirigeants du SS Ch.A. et de la section du Brabant du bulletin émigra, en 1949, dans la capitale, le colonel Renson accepta les fonctions ingrates d'administrateur de notre périodique qu'il cumula ensuite, et ce depuis de longues années, avec celles de rédacteur en chef;

— Georges BODSON, trésorier de toujours de la section du Brabant du SS Ch.A. puis de la Fraternelle, administrateur national. C'est notre Georges Gaumais frondeur et compétent, toujours présent et d'un dévouement à toute épreuve;

— Fernand CROCHET, trésorier dès la création de la section cantonale d'Arlon du SS Ch.A., puis de la section régionale de la Fraternelle. Trésorier national depuis 1961. D'une compétence éprouvée, jointe à une grande urbanité et une parfaite ponctualité;

— Albert BALBEUR, délégué communal de Léglise, secrétaire cantonal de Neufchâteau du SS Ch.A., puis président régional de la Fraternelle, qui allie son attachement aux bérêts verts à sa passion du football. Il est aussi le reporter fidèle de nos assemblées générales et manifestations;

— Fernand BOUCHE qui, dans l'ordre d'ancienneté, vient immédiatement après le Colonel Renson. C'est l'ancien médecin-chef du 3 Ch.A., président de la section

d'Erezée du SS Ch.A. et de la Fraternelle. Il fut aussi notre compagnon de captivité, en 1944, à St-Léonard, à Louvain et à la citadelle de Liège;

— Paul GRUSELIN, président de la section de Bertrix, que nous regrettons de ne plus voir assez fréquemment à nos manifestations et qui n'a cependant cessé de maintenir sa fidélité aux Chasseurs Ardennais.

Nous souhaitons compléter éventuellement la liste, et nous proposons de témoigner à tous ces valeureux dévoués l'infinie gratitude de tous les bérêts verts. En attendant, on voudra bien nous permettre de les citer en exemple et de les inscrire au tableau d'honneur de notre Fraternelle, confidentrice du SS Ch.A., avec ceux qui, hélas ! si nombreux, perdirent la vie dans les camps de concentration ou les combats de la Résistance et de la victoire: avec aussi mes trois éminents prédécesseurs, les Lieutenants généraux DESCAMPS et LEY, et le Colonel MATHEN.

Le Président national.

Décès

C'est avec infiniment de peine que nous avons appris le décès inopiné, à quarante-cinq ans, de notre camarade Maurice COLLARD, vice-président de la section de Liège et un de nos plus actifs dirigeants. Nous l'avions vu encore, ardent comme sa Cité, lors d'une récente réunion de la section. A nos amis liégeois, nous tenons à redire la part amicale que nous prenons à leur tristesse et nous renouvelons nos condoléances à Madame Collard.

La presse nous a appris le décès du Colonel c.r. Robert MATHIEU qui, en 1940, commandait le premier bataillon du 6^e Chasseurs Ardennais. Il avait septante-sept ans.

Le Major honoraire Adolphe BAUDHUI, qui fit partie en 1914-1918 du 10^e de Liège et était, en mai 1940, adjudant-major du 4 Ch.A., est décédé à St-Servais (Namur), à l'âge de septante-trois ans. Il fut, pendant de nombreuses années, commandant de la com-

pagnie-école du corps des Chasseurs Ardennais, où il avait comme adjoints le Capitaine Bricart et les Lieutenants Dhuren et Peel.

A Mesdames Mathieu et Baudhuin et à leur famille, nous adressons l'expression de notre vive sympathie.

Retraite

Notre ami Pierre CONTER, directeur du siège d'Arlon de la banque de la Société Générale devenue Société Générale de Banque, a été admis à la retraite au début de cette année.

Pierre Conter fut, durant la guerre, trésorier provincial du Luxembourg du SS Ch.A. puis, à partir de la création de la Fraternelle et jusqu'en 1961, trésorier national de celle-ci. Il nous apporta sa grande compétence et son dévouement proverbial.

Entré à la Banque générale du Luxembourg en 1919, qui devait être ensuite absorbée par la Société Générale, il devait accomplir une carrière remarquable, gravissant tous les échelons de la hiérarchie pour en atteindre le poste suprême en 1951. Il appartenait, en 1940, au 6^e Chasseurs Ardennais.

Ses fonctions au sein du SS Ch.A. lui valurent d'être arrêté par l'ennemi, en même temps qu'un grand nombre de dirigeants, en février 1944. Il fut, avec ses camarades, incarcéré à St-Léonard à Liège, puis à Louvain, avant d'être dirigé vers un camp de prisonniers de guerre en Allemagne, jusqu'à la fin des hostilités.

Faut-il dire que nous lui souhaitons la plus heureuse retraite, encore que nous soyons persuadés que ce travailleur infatigable ne se reposera pas et que son temps restera pris de multiples activités ?

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Fraternelle s'est réuni à Namur, le 16 janvier. A son ordre du jour, figuraient notamment la préparation de l'assemblée générale de Virton, des propositions de modifications aux statuts, la situation des sections, les résultats de l'exercice social 1964-1965, les problèmes du bulletin et les projets de monuments à Vinkt et à Temploux.

Le bulletin

Brave et merci au dévoué François FABECK et à la sous-section de Molenbeek qui ont récolté respectivement trente-trois et seize abonnements au bulletin.

D'autre part, la section de Houffalize a versé 200 F pour le soutien du bulletin. Grand merci.

Dans nos sections

La rubrique des sections est bien fournie, cette fois. Nous souhaitons qu'il en soit de même à chaque numéro, et même que chacune des sections de la Fraternelle s'attache à être présente.

Section d'Arlon

La section d'Arlon a organisé, le dimanche 13 février, un remarquable spectacle de variétés qui a réuni quelque six cents personnes. L'ambiance était des plus animées, et le président de la section, notre ami Raymond REUTER, s'est adressé aux participants dans un chaud message dit avec l'élégance qu'on lui connaît.

FASTES

Les fastes du 1^{er} Ch.A. auront lieu à Spich (Allemagne), les 6 et 7 mai prochains.

Les fastes du 3^e Ch.A. se dérouleront à Vielsalm, durant la seconde quinzaine de mai.

Section du Brabant

1. - Assemblée générale 1965

Notre grande réunion annuelle a eu lieu, le dimanche 19 décembre 1965, dans les salons de l'UFAC à Bruxelles.

Une bonne assistance nous avait fait l'honneur de venir écouter les différents rapports des responsables de la section.

Le nouveau montant de la cotisation des membres fut ratifié par l'assemblée. Pour les membres effectifs et adhérents : 50 F minimum.

La séance se clôture par une brillante allocation de notre membre et président honoraire, Albert HUBERT.

2. - Bal de la Hure 1966

L'annuelle soirée dansante de la section s'est déroulée, le samedi 12 mars, dans les salons du club Prince Baudouin à Schaerbeek. Les participants étaient nombreux et l'on y reconnaissait même notre camarade BURNET, venu spécialement de sa Loraine, et le fidèle Adjudant MESSENS, venu d'Ypres. Le bal a été animé par l'orchestre Albert Govaerts, tandis qu'une fois de plus, le ténor André Lahaye, qui depuis tant d'années s'associe à toutes les initiatives de la section, nous prêtait, à nouveau, son concours, accompagné, cette fois, de la charmante Paulette Thomas.

Parmi les assistants, on reconnaissait, outre le président national, le Colonel PETERKENNE, ancien commandant du 3 Ch.A., le Colonel PECQUET, qui appartenait au 2^e et au 3^e Ch.A. et qui est maintenant chef du service du recrutement au MDN, M^{lle} DESCAMPS, fille de notre re-

gretté Général, M. LENOIR, échevin, et M. VAN HAMME, conseiller communal à Schaerbeek.

Succès considérable, comme chaque année, dont il y a lieu de féliciter tout particulièrement le président Henri ALLARD et le directeur des fêtes, Gilbert FRANÇOIS.

3. - Le Comité des fêtes,

renouvelé et sous la direction de Gilbert FRANÇOIS, est bien décidé à faire de grandes choses en 1966. Aidez-le ! Toutes les suggestions ou propositions seront les bienvenues.

4. - Notre nouveau local,

au 137 boulevard Adolphe Max au restaurant « Le Gascoigne », accueille, chaque mois, les membres de notre comité. M. HUBERTY, originaire de Martelange et ancien Chasseur Ardennais, s'est mis avec gentillesse à notre entière disposition. Tous les Chasseurs Ardennais, de province ou de Bruxelles, y seront toujours les bienvenus.

5. - In memoriam

Nous avons appris le décès de M. DE-ROME, beau-frère de Prosper Sevenants, de M^{me} RAMPELBERG, mère de notre membre effectif, et de M. Camille BURNET, père de notre membre effectif Henri Burnet. Nous avons eu aussi le regret d'apprendre le décès tout récent de deux de nos membres effectifs : François IERIS et Albert CAERELS. Nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Section d'Etalle

Fin de l'année 1964 et début de l'année 1965 le président de la section et une délégation avec drapeau ont assisté aux funérailles de trois membres de la section. Une couronne fut déposée, au nom des Chasseurs Ardennais, sur chacun des 3 cercueils.

En janvier 1965, une indemnité de naissance a été versée à un membre de la section.

Des renseignements ont été fournis à l'O.N.A.C. en vue d'interventions en faveur de membres de la section.

L'assemblée générale de la section régionale d'Etalle a eu lieu à Vance le 12 septembre 1965 sous la présidence de M. Eppe, président de la Fraternelle régionale d'Etalle, rehaussée de la présence de M. Lepage, vice-président national. Les délégués locaux de la Fraternelle régionale ont manifesté publiquement leur attachement à la Fraternelle. Des félicitations très sincères furent formulées à l'adresse de M. Hubert, notre nouveau président national. M. Postal, secrétaire, donna connaissance du procès-verbal de la dernière réunion et de la situation numérique de la section. M. Clause,

trésorier, donna avec humour la situation de la caisse de la section. M. Lepage, vice-président national traduisit les sentiments de fierté et de fidélité aux « Chasseurs Ardennais ».

Belle réunion pleine de réconfort et de promesses. Deux membres de la section, M. Lepage, vice-président national et le porte-drapeau de la section Albert Lafontaine ont assisté à l'assemblée générale à Bruxelles les 24 et 25 avril 1965. Le président de la section Eppe retenu par la maladie n'ayant pu y assister. Deux membres de la section, Arthur Klein d'Etalle et Albert Lafontaine de Vance ont représenté la Régionale d'Etalle à la réception donnée par Sa Majesté le Roi Léopold III à Argentine le 25-9-1965.

Le 10 octobre 1965, le président de la section Eppe et M. Lepage ont assisté à une réunion fructueuse de la Fraternelle à Libramont.

Une délégation avec drapeau de la section a assisté aux funérailles de S.M. la Reine Elisabeth le 30 novembre 1965.

Section d'Houffalize La Roche

En vue de renflouer quelque peu notre trésorerie, afin de pouvoir intervenir notamment dans les cas malheureux dignes d'intérêt, nous avons organisé deux séances dramatiques : une à Rettigny avec le concours de la société dramatique de Hodister et une seconde à Hodister avec le concours de la troupe d'Oppagne.

Ces deux soirées ont été magnifiquement réussies et nous devons un merci tout spécial à l'orchestre composé de Chasseurs Ardennais de Vielsalm, caserne de Rencheux, qui ont bien voulu répondre à notre appel pour animer ces séances et les marquer de la note « Chasseurs Ardennais ».

A plusieurs reprises, nous avons adressé des circulaires à nos membres pour les engager à introduire leur demande de Carte de Combattant 1940-1945. Malgré cela un grand nombre d'anciens bérêts verts ne la possèdent pas encore et n'ont même pas donné signe de vie. Tous savent cependant qu'il leur suffit d'en exprimer le désir pour que le Comité de la section s'occupe d'eux, ne reculant pas devant un déplacement de plusieurs dizaines de km lorsque c'est nécessaire.

AMI CHASSEUR ARDENNAIS As-tu payé ta cotisation à la Fraternelle pour 1966 ?

Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section. Si oui, ton devoir ne s'arrête pas là car :

- tu dois participer à toutes les activités de ton association;
- tu dois porter fièrement notre insigne;
- tu dois essayer de nous apporter l'adhésion d'un autre camarade, au moins.



COUPS DE BOUTOIRS

Le scandale des Fourons.

Y a-t-il deux sortes de Belges chez nous ? Les uns qui peuvent tout se permettre et ont droit à la sollicitude et à la protection des autorités, les autres dont personne ne se soucie, dont les goûts et les désirs sont méconnus, que l'on peut impunément malmenier et dont on peut saccager les biens ? Régulièrement les fiers descendants des valeureux communiens de Groeningen, qui constituent les milices V.N.V., peuvent faire des incursions dans les paisibles communes des Fourons, sans qu'aucune mesure soit prise pour y mettre fin, ni que les coupables soient le moins du monde inquiétés. On a même l'impression que cela se fait avec l'accord tacite des autorités et sous la protection de ceux qui sont chargés du maintien de l'ordre. Le plus révoltant c'est que, le plus souvent, il y a l'un ou l'autre député de la Volksunie à la tête de ces énergumènes. Il devrait tout de même y avoir à la Chambre un conseil de discipline qui pourrait prendre des sanctions à l'égard de ces individus. Quand on a instauré l'immunité parlementaire, on pensait qu'il n'y aurait jamais comme députés que des gentlemen. Dans un pays normal, où il y a des autorités normales, toute cette racaille serait depuis longtemps sous les verrous.

Economies.

Après la création de l'inutile Directeur Charbonnier dont le président est gratifié d'un traitement frôlant le million on se figurait que l'on avait atteint le summum du gaspillage, mais on vient de trouver mieux encore : nous avons maintenant la fameuse commission linguistique dans laquelle Tuir des Fourons, qui n'est pas un ingrat, avait en soin de caser son fameux chef de cabinet, le flaminguant Renard, avant d'abandonner son portefeuille de l'Intérieur. Comme M. Renard lui avait donné un puissant coup de main pour rédiger les fameuses lois linguistiques de sinistre mémoire, il a estimé que nul n'était plus qualifié pour veiller à leur rigoureuse application. Monsieur Renard, président de la commission linguistique touche 1.000 F par séance, et les simples membres 400 F. Mais il y a une petite astuce : chaque fois qu'il y a eu interruption, c'est une nouvelle séance qui recommence, c'est-à-dire que quand on s'est arrêté pour dîner, c'est une nouvelle séance qui recommence après midi, et même si on se réunit après le souper c'est une troisième

séance. Vous voyez comme c'est avantageux. Quand on fait des journées pleines cela fait 3.000 F pour le président et 1.200 F pour les membres. Et il n'y a bien entendu aucun règlement qui dise que la séance du matin doit commencer à 8 heures ni que celle du soir doit durer plus d'une heure. Et il faut faire beaucoup de séances, car vous allez vous rendre compte de l'importance des sujets à traiter ainsi que de l'affluence des plaintes. En huit mois la commission n'a pas reçu moins de 199 plaintes dont voici quelques échantillons : sur une cabine électrique à Steenockerzeel, il y a encore une plaque bilingue : « doodsgevaar-danger » ; au poste de douane d'Eynatten (prov. de Liège) on parle français ; quelle langue doit parler le garde-champêtre de Fourn le Comte et celui de Fourn St Martin ; certains employés des postes à Bruxelles sont unilingues ; à Bruxelles certains receveurs de tram ne connaissent pas le flamand ; il y a encore des plaques bilingues à la gendarmerie d'Ostende et à la poste de Knokke ; les gardiens des Blankenberghes portent des brassards bilingues ou même en français, etc., etc. Heureusement cette commission fait preuve d'une grande largeur de vues !!! C'est ainsi qu'elle a admis que dans les localités touristiques de la côte, le français peut être toléré pour autant qu'il figure à côté du néerlandais, de l'anglais et de l'allemand. Elle a repoussé, avec indignation, la proposition d'un « fantaisiste » qui demandait que la ville de Bruges soit considérée comme ville touristique.

Le révoltant verdict de Vienne.

On est surpris de voir combien de gens en ont été étonnés. Que pouvons-nous attendre d'un pays qui avait accordé asile, puis la naturalisation, à un individu qui avait trahi sa Patrie, avait été condamné à mort pour avoir fait assassiner une centaine de patriotes, d'un pays qui avait pris ce tueur à son service ? Et puis ne nous sommes pas rendu compte à la manière dont les débats ont été conduits que ce jugement n'était qu'une sinistre comédie. La « Justice » autrichienne n'avait-elle pas retenu 7 inculpations seulement sur le volumineux dossier qui lui avait été communiqué ! Au cours du procès un journaliste étranger n'a-t-il pas reconnu dans l'interprète l'ancien secrétaire du gauleiter Seiss-Inquart condamné à mort à Nuremberg pour avoir fait exterminer des patriotes hol-

landais ? Et la déposition du défrôqué Brauns dont chaque parole était une insulte pour notre pays, dont chaque mot était un mensonge ! On a laissé parler cet échappé d'asile pendant trois heures et on a même toléré qu'il chante un couplet du « Vlaamse Leeuw » ! Enfin n'oublions pas que Hitler était Autrichien, que des milliers d'habitants de ce pays, qui n'a pas connu les horreurs de la guerre, avaient adhéré au nazisme et que beaucoup sont encore remplis d'admiration pour leur Adolphe. Deux criminels de guerre coupables d'avoir assassinés des Juifs viennent encore d'être acquittés en Autriche.

Le bruit.

Les principaux coupables sont évidemment les véhicules, et dans ce domaine ce sont les administrations publiques qui ont le pompon : ambulances, pompiers et police. Il est indiscutable que l'on ne nuirait rien à leur rendement si l'on réduisait de 50 % l'intensité de leurs avertisseurs. Ensuite nous avons les lourds qui deviennent de plus en plus volveux et roulent de plus en plus vite, le plus souvent avec des remorques et des chargements peu ou pas arrimés. Vous ne pourriez croire à quel point il est désagréable d'être logé sur les parcours habituel de ces mastodontes qui circulent souvent la nuit pour éviter les encombrements. Ils sont encore loin que déjà les vitres et même parfois toute la maison tremblent, et si cela ne suffit pas pour vous éveiller, quelques instants plus tard le grondement du moteur s'en chargera. Ensuite nous avons les voitures « genre » sport dont les propriétaires se croiraient déshonorés s'ils devaient se contenter de rouler vite : il faut également faire beaucoup de bruit et pour cela ils ont l'échappement libre. Il y a également les vélocitateurs des jeunes. Eux aussi, tout comme les « sportsmen » veulent se faire remarquer par la vitesse et le bruit. Voyez-les pliés sur leurs machines, l'air farouche comme des soldats partant à l'assaut, fiers comme si toute cette puissance sortait de leur étroite poitrine... Est-ce le bruit de mitrailleuse de leur machine qui les incite à prendre cette allure ?

Un vrai Chasseur Ardennais porte fièrement son béret vert à toutes les cérémonies patriotiques.

La Fraternelle a commandé des bérets. Les membres peuvent s'en procurer, au prix unitaire de 75 F, en s'adressant à leur section régionale ; préciser évidemment la pointure.

Des bérets seront mis en vente à l'assemblée générale de Virton.

Indiscrétion.

Un de nos reporters nous avait certifié tenir de source sûre qu'une offensive de grande style serait prochainement déclenchée contre le ministre des Travaux publics. Un gentleman de la Volksunie était chargé d'interpeller gentiment et poliment, comme toujours d'ailleurs, au sujet d'un affaire appelée à faire beaucoup de bruit dans le landerneau parlementaire. Il paraissait que, dernièrement, une entreprise allemande spécialisée dans le placement de barbelés, miradors, mines, vente de chiens féroces aurait proposé à notre ministre des Travaux publics de matérialiser sur le terrain, la frontière linguistique, selon le procédé cher aux pays de l'Est. Il aurait même proposé d'envoyer quelques commandos de nerfis flaminguants dans une école où sont dressés les Vopos. Le bruit court que le Ministre aurait fait la sourde oreille. Bien que lorsqu'il s'est agi de défendre et de faire voter les lois de l'ineffable Tuir des Fourons, il se fit révéler un des principaux témoins du flamingantisme rabique, Monsieur De Saeger estime maintenant que donner satisfaction aux exigences de la V.U. ce serait aller un peu fort. A la V.U. on rage, on trouve que le camarade Ministre est un lâcheur, on va même jusqu'à parler de trahison. On y avait déjà préparé un projet de loi concernant le franchissement de la frontière, loi qui serait bien entendu appliquée avec souplesse et modérations, tout comme les lois linguistiques. Mais le Ministre ne veut rien entendre. Il était fortement ennuyé car il sait ses amis de la V.U. tout puissants, et il avait des craintes pour son portefeuille.

A Strasbourg.

Ainsi donc, sur la recommandation pressée de notre ex-Premier ministre Carnel, son ami le sénateur Leemans admirateur inconditionnel des nazis avant et pendant la guerre et secrétaire général des Affaires Economiques sous l'occupant, a été nommé président du Parlement Européen. Serait-ce désormais le triste sort attaché chez nous à la fonction de Premier ministre que de devoir se signaler de temps en temps à l'attention publique, nationale ou internationale, par l'une ou l'autre parole ou action marquées au coin de la plus insignie maladresse ?

Dès 1940, Leemans créait un « arbeits-orde » qui racolait de la main-d'œuvre pour le Reich, collaboration qui fut encore infiniment plus effective, vous vous en doutez bien, lorsque sous la pression des nazis et des chefs V.N.V. Leemans fut placé au poste le plus élevé dans le domaine des affaires économiques. Dans son ouvrage « Politieke Sociologie » Leemans disait : « Voilà deux ans, à Berlin et l'année

dernière à Munster, j'ai eu l'occasion de suivre de près l'action du national socialisme. Grâce à mes relations amicales avec les nazis j'ai pu jeter un regard dans leur intimité. Comme un éclair j'ai eu la révélation d'un ordre nouveau et d'une conscience collective de la cohésion nationale. J'ai constaté que leurs « utopies » solidaristes sont portées par les forces vives pour qui la solidarité du peuple est une réalité. Ainsi m'en apparaît-il de la pure camaraderie entre le noble et le sans travail. Et qui pourrait parler avec mépris du courage et de la correction du S.A. ? J'ai vu leurs imposantes manifestations dans les salles ornées de drapeaux nationaux-socialistes et de banderoles couvertes de slogans contre les Juifs et les Marxistes. J'ai entendu les cris qu'ils lançaient de partout et qui, chaque fois que la mort d'un camarade était annoncée, ponctuait l'annonce mortuaire : « Deutschland erwache ». J'ai vu comment la jeunesse hitlérienne fait son entrée dans la salle et marche vers le podium pour y rester 3 heures durant, figée, sans remuer un cil. J'ai joui de l'entrée théâtrale des orateurs et de tout le décorum de leurs assemblées et je me suis dit à moi-même : si dure que puisse être la misère en Allemagne, le romantisme n'est pas encore mort ? » Enfin dans un article que Leemans publiait en 1941 dans le numéro spécial de « De Vlag » (communauté germano-flamande animé par Van de Wiele et Verbelen), il disait : « cette révolution (l'Ordre Nouveau, NDLR) qui, pas à pas mène à la construction d'une nouvelle société nous offre à nous, Flamands, l'occasion la plus propice pour couronner le programme que De Raet avait conçu pour la rénovation de l'économie flamande, qu'il considérait comme la base de la renaissance de la Flandre. » (L'essentiel de ce coup de boutoir a été tiré d'un article paru dans « Servir », le Bulletin de la Fraternelle de l'Armée de la Libération, secteurs I et VI.)

Incivisme.

Un certain Van Acker, député, a dit : « Les Fourons ont été rattachés au Limbourg en vertu de la loi linguistique de 1963. La loi est la loi. Ne pas s'en tenir à la loi, c'est de l'incivisme. » Pan, à l'œil droit de Monsieur Spinoy qui, comme bourgmestre de Malines, a refusé de faire remplir les formulaires de recensement par ses administrés.

Expositions Rubens.

On s'attendait à y voir beaucoup de monde, mais la réalité a dépassé de loin les espoirs les plus optimistes. On avait fait imprimer deux fois 20.000 catalogues en français et 10.000 en flamand. En un clin d'œil presque tous les catalogues français étaient enlevés alors que les flamands ne connaissaient qu'un succès très relatif, et il fallut freiner la vente des catalogues français

en attendant que les premiers exemplaires d'une troisième tranche de 20.000 soient imprimés et livrés. Seuls les premiers visiteurs de chaque journée recevaient un catalogue français, les suivants se voyaient offrir des exemplaires flamands que certains, venus de province ou de l'étranger, se voyaient contraints d'accepter parce qu'il ne désiraient pas revenir. Et on a dû faire une 4e commande de catalogues en français car les visiteurs des derniers jours n'ont de nouveau pas pu être servis : ils ont donné leur adresse, ils recevront leur exemplaire par la poste.

« Walen buiten ».

Le slogan des « intellectuels » flamands de Louvain était également utilisé le 30 janvier par les SS de la Volksunie à Genck. Les gendarmes ont dû les empêcher de se rendre à Waterschei où ils voulaient empêcher le match de football que l'équipe locale jouait contre le Sporting de Charleroi. « Plus de Wallons chez nous » hurlaient ces imbéciles. Le même jour au cours d'un autre match dans le Limbourg on pouvait voir des panneaux exigeant le renvoi de l'autre côté de la frontière linguistique de deux Liégeois membres d'une des deux équipes.

Mœurs de sauvage.

Les Allemands de l'Est ne se contentent plus d'assassiner leurs compatriotes qui en ont assez du régime communiste et veulent rentrer dans leur pays pour enfin vivre parmi des gens normaux, voilà que maintenant ils s'en prennent aux morts : ils viennent de raser les monuments funéraires d'un cimetière sous prétexte qu'il se trouve trop près du mur de la honte !

Cent cinq.

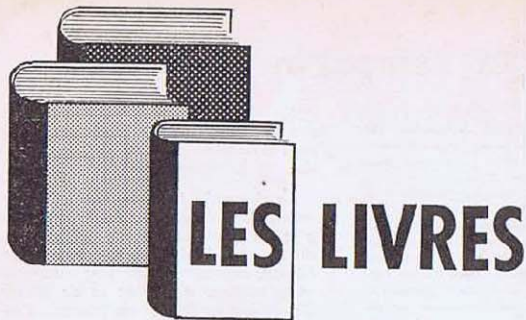
ADMIRABLE CELERITE POSTALE

Peut-être M. Anseele, ministre des P.T.T., sera-t-il intéressé à connaître ce nouvel exemple du remarquable fonctionnement de ses services postaux, que nous signale un lecteur.

Une lettre déposée le 11 octobre à Bruxelles, et qui était destinée au trésorier national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à Arlon, lui a été remise sans autre explication... le 2 décembre. Cinquante-deux jours pour faire le trajet Bruxelles-Arlon. Même à pied on serait arrivé bien plus tôt.

Le lecteur souligne qu'il s'agissait d'un pli important, comportant une liste en unique exemplaire.

(« La Libre Belgique », 16-12-1965.)



LES CHASSEURS ARDENNAIS DANS LA LITTÉRATURE

DES PIPES.

Ce livre se lit comme un roman. C'est l'odyssée, au jour le jour, des soldats et de l'officier d'un peloton de ce fameux bataillon Motos des Ch.A., créé pendant la mobilisation pour soutenir éventuellement et avec rapidité, l'un ou l'autre point faible qui aurait pu être détecté dans le dispositif de première ligne, ou encore pour des missions de renseignement.

Raymond LEBLANC, qui était en 1940 sous-lieutenant de réserve à la 3^e Cie, nous montre comment le bataillon s'est amené au fur et à mesure que s'accumulaient les missions. Les noms des vivants cités dans ce livre ne sont pas, pour la plupart, les vrais noms des acteurs du drame.

L'auteur traduit, avec beaucoup de justesse, les sentiments de chacun, le courage des hommes, la fatigue qui les étirent et les privations qui les tenaillent. Qu'il nous suffise de rappeler les titres des divers chapitres du volume, évoquant les étapes principales de cette retraite plus démoralisante qu'un vrai combat : Ceux qui veillent - Aux armes ! - Repli stratégique - Course d'obstacles - Carnage - Quatre prisonniers tombés du ciel - Intermédiaires - En passant dans le pays des tulipes - Ypres - Menin - La fin - Alea jacta est.

R. LEBLANC a pu faire paraître son ouvrage chez André Gilbert, 22, rue Limnander à Bruxelles, dès les premières années de guerre.

Ce bouquin est bien écrit et, à travers les pérégrinations d'un peloton, nous suivons très bien la vie et le combat du bataillon tout entier.

FACE AU DEVOIR.

Le hasard nous a permis de lire l'un après l'autre les livres « Dés pipés » et « Face au devoir ». Hasard ne fut jamais, voyons-nous, plus providentiel. En effet, si le premier ouvrage a fait surgir en nous des interrogations, le second vint à notre secours pour les élucider. Après avoir lu « Dés pipés », nous nous sommes demandé pourquoi, diable, cette furie de modification des emplacements et des missions qui tenait le major Krémer. Et quand nous avons parcouru « Face au devoir », nous avons compris qu'un bataillon, changeant seize fois d'affectation à de grandes unités en dix-huit jours, et dans

chaque nouvelle unité, changeant encore de mission à plusieurs reprises, ne pouvait qu'être continuellement en mouvement et sur la brèche.

Dans ce gros livre cartonné de 250 pages paru aux Editions Pierre de Meyère à Bruxelles, sous la signature d'Albert MORSOMME (actuellement préfet de l'Athénée de Ciney), nous retrouvons le pourquoi et le comment de chaque chose, puisque l'auteur nous met dans le creux de l'Etat-Major du bataillon. En effet, Albert Morsomme était à l'époque sous-officier de renseignement et de liaison à l'E.M. du bataillon. En se basant sur des papiers personnels, sur des documents lui communiqués par l'ancien commandant du bataillon (devenu depuis le colonel Krémer), sur des souvenirs et des témoignages, Albert Morsomme nous a ouvert les portes de l'histoire de ce bataillon de braves. Diverses reproductions de cartes et de croquis augmentent la valeur de l'ouvrage, ainsi qu'une série de photos en hors-texte.

Le témoignage ainsi rapporté est moins pathétique que celui du lieutenant Leblanc, car il ne peut être question d'enrober de littérature la reproduction d'ordres de mission ou de rapports établis à la hâte par les subalternes. Mais l'intérêt ne faiblit à aucun moment. Et lorsqu'Albert Morsomme se laisse aller à écrire une page d'allure littéraire, on se rend compte des qualités indiscutables d'écrivain de l'auteur. Four preuve, nous n'en voulons que le texte de toute beauté, qu'il a consacré à la mort du pilote Poilet (page 129) et par dessus lui, à tous les soldats tombés en mission. En de nombreux endroits, nous sentons qu'Albert Morsomme aurait voulu livrer aussi ses états d'âme, mais le sujet traité est tellement vaste qu'il a dû se limiter.

L'historien et le militaire y trouveront une riche moisson, tandis que le littéraire ne fera qu'entrevoir, à certains endroits, des échappées de ciel bleu dans une immense tourmente.

L'ÂME DES CHASSEURS ARDENNAIS.

Lors de notre dernier article sur le thème des Chasseurs Ardennais dans la littérature, nous avions fait allusion à un livre que nous n'avions pu nous procurer jusque là et intitulé

« L'Âme des Chasseurs Ardennais ». Grâce à la gentillesse bien connue de l'auteur, notre secrétaire national, Victor ROBERT, nous avons obtenu d'enrichir notre bibliothèque du livre en question.

Comme l'auteur le dit lui-même, il y étale ses états d'âme de Chasseur Ardennais du rang, depuis la mobilisation jusqu'à la libération en passant par les combats de 1940, la reddition, la captivité écourtée, la résistance et enfin la victoire finale.

Victor Robert est un sentimental (ce qui est loin d'être un reproche), il aime sa famille, son régiment de Chasseurs Ardennais, son pays, les gens qui l'habitent et s'il n'a marchandé à aucun moment le don de sa personne dans la lutte contre l'envahisseur, il sait faire la différence entre la politique brutale d'un gouvernement agresseur et la masse des exécutants de cette politique.

Quoique Victor Robert se défende d'avoir voulu faire de la littérature, nous avons lu son récit avec un intérêt soutenu et un plaisir évident. Nous croyons que bon nombre de Chasseurs Ardennais reconnaîtront leurs sentiments et leur comportement dans les quelque 200 pages que compte le livre. Ce dernier a été édité par les Editions Draps à Bruxelles. Si nos lecteurs peuvent encore se le procurer, nous leur conseillons de lui réserver une place bien en vue dans leur bibliothèque.

SEDAN, MAI 1940.

Voici que vient de paraître aux Editions des Presses de la Cité, à Paris, un gros volume cartonné de près de 400 pages, sous le titre « Sedan, mai 1940 ». Charles GOUNELLE, l'auteur, est un volontaire de la 1^{re} Armée Française de la Libération. Il s'est penché sur la guerre éclair de 1940 et en a conclu que les soldats de 1940 étaient, en bravoure et en abnégation, à la hauteur de leurs aînés de 1914-1918 et de leurs frères de 1944.

L'ouvrage est illustré de nombreuses photos en hors-texte, avec des cartes claires et simples. Il nous intéresse en ce sens que l'auteur, pour situer ses combats de la charnière de Sedan, fait partir son récit du passage par les Allemands de leur frontière Ouest. Nous y voyons donc évoluer les troupes allemandes au moment des premières escarmouches avec la

gendarmerie grand-ducale, puis au contact avec les Ch. A. à Léglise, Chabrehez, Bodange, au pont-rail de Houx et au pont d'Yvoir. Le récit de ces combats, sans avoir la même valeur de précision historique que des ouvrages tels que ceux des commandants Hautecler ou Autphenne (auxquels l'auteur s'est d'ailleurs référé) n'en est pas moins vivant, d'autant plus que nous voyons évoluer en même temps, comme lors des événements de 1940, les combattants français et belges.

L'auteur s'est basé sur une bibliographie très importante, sur des témoignages de première main aussi. Il cite une quantité incroyable de noms de combattants et une multitude d'actions qui, en somme, reflètent les traits marquants de cette campagne, qu'il a essayé de lier entre eux le mieux possible. Il parvient, ce faisant, à créer une atmosphère vraie, même si, parfois, quelques légers détails ne sont pas tout à fait exacts.

Il est dommage de trouver dans ce livre un certain nombre de fautes typographiques, plus qu'il n'est permis d'en rencontrer dans une édition qui se veut de qualité.

Malgré cette lacune, il s'agit d'un ouvrage excellent, méritant en valeur la puissance de l'attaque allemande d'une part et d'autre part, le courage de nos soldats de 1940, n'ayant que des armes légères à opposer à l'artillerie allemande, à ses chars et à son aviation. C'est un livre qu'il faut lire.

« LE VERGER DE TEMPOUX ».

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que le manuscrit « Le Verger de Tempoux » a enfin trouvé un éditeur et est sorti aux Editions de la Dracine à Vioton. Ainsi se trouve exaucé le vœu d'André GLAUDE qui désirait voir son ouvrage paraître en ce 25^e anniversaire des combats de 1940 (1) (2). Nous en reparlerons.

Paul TALBOT

(1) Voir bulletin n° 60.

(2) Prière de verser les souscriptions (150 F) à l'un des C.C.F. :

386.350 - Glaude André, 14, rue de Linthout - Bruxelles 4.

293.309 - François Charles, Fémalle - Grande.

Pour vos Assurances et Financements,

en toute confiance, adressez-vous à un ancien Chasseur Ardennais (grd inval.)

Joseph BAUDOIN

MARCHE - EN - FAMENNE

53, ROUTE DE BOURDON

Téléphone : (084) 31.619